

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2010-104

<p>1. Événement, date et lieu (10-09-28) Consultation LAU et RVQ 204 <input checked="" type="checkbox"/> Consultation RVQ 204 <input type="checkbox"/> Patro Laval, 145, rue Bigaouette, 19 h</p>	<p>2. Origine Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet Modification des superficies maximales de plancher dans la zone 15006, rue Frank-Carrel RCA1VQ 41</p>										
<p>4. Présences Membres avec droit de vote : M^{mes} Anne Auclair, Catherine Leblanc, Micheline Paradis et Karine Pouliot, MM. Georges Ducharme, Olivier Meyer et Carol-André Simard Membre sans droit de vote : M^{me} Geneviève Hamelin, conseillère municipale Personnes-ressources : M^{me} Françoise Roy et André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p>												
<p>5. Information présentée Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.IV.Q. 41. Présentation d'information relative à la présente consultation : demande d'opinion au conseil de quartier, consultation dans le cadre de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. Le projet de règlement R.C.A.IV.Q. 41 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. La fiche synthèse de la demande de modification et les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum, incluant la carte relative à la zone concernée et aux zones contiguës, ont été remises au public et aux membres du conseil de quartier.</p>												
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté À la majorité, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver la demande de modification au <i>Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme</i> relativement à la zone 15006Cc afin de retirer les superficies maximales de plancher, rue Frank-Carrel, R.C.A.IV.Q.41.</p>												
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1.	1	2.	6	Abstention	0	Total	7	<p>8. Description des options</p> <ol style="list-style-type: none"> Statu quo, ne pas recommander le projet d'amendement. Approuver la demande de modification au <i>Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme</i> relativement à la zone 15006Cc afin de retirer les superficies maximales de plancher, rue Frank-Carrel, R.C.A.IV.Q.41. 	
Option	Nombre de votes											
1.	1											
2.	6											
Abstention	0											
Total	7											
<p>9. Questions et commentaires du public</p> <p style="text-align: right;">Nombre de personnes présentes : 10 Nombre de commentaires : 1</p>												
<p>Les questions ont porté sur : Superficies maximales de plancher – R. : Les superficies maximales de plancher sont retirées pour les restaurants, les industries artisanales et les industries légères. Actuellement, ces limites s'appliquent par établissement et par bâtiment. Ces limitations ne sont pas appropriées pour les zones industrielles. La modification proposée ne concerne aucun autre usage.</p>												

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2010-104

10. Questions et commentaires du mandaté

Commentaires :

Un membre rappelle qu'à long terme, avec l'implantation d'un tramway sur le boulevard Charest, cette zone devra être revue afin d'y autoriser la fonction résidentielle. Pour cette raison, il n'estime pas pertinent de répondre favorablement à la présente demande de modification de zonage.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Olivier Meyer
Président
Conseil de quartier de Saint-Sauveur
30 septembre 2010

Préparé par



André Martel
Conseiller aux consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou